

S'installer et travailler en collectif

Objectifs de la formation

- Rencontrer d'autres personnes intéressées par l'installation en collectif en agriculture et cherchant à constituer ou intégrer un collectif ; - Réfléchir à ce qu'est l'installation agricole en collectif (où ça commence et jusqu'où cela peut aller) ; - Prendre conscience de ce qui se vit dans l'activité en collectif et des compétences relationnelles et organisationnelles nécessaires pour pouvoir le vivre : confiance, leadership, partage des activités (organisation, délégation, responsabilité), communication / décision en commun, gestion des conflits / médiation ; - Découvrir des outils au service de la vie des collectifs.

Pré-requis

Avoir déjà pris des renseignements sur l'installation en collectif et avoir une envie affirmée de s'installer et travailler à plusieurs.

Contenu

Ces 3 jours d'accompagnement ont pour but de travailler sur l'installation et le travail en collectif :

- qu'est-ce que le collectif ;
- qu'est-ce qui se vit dans le collectif et comment monter en compétences (confiance, partage, communication, etc.) ;
- découverte d'outils au service des collectifs.

Modalité d'enseignement

présentiel

Dates, lieux et intervenants

date à définir (7hrs) 46

date à définir (7hrs) 46

date à définir (7hrs) 46

Financier(s)



Emilie PORTE, AFOCG

Emilie PORTE, AFOCG

Emilie PORTE, AFOCG

Infos complémentaires



Durée de la formation 3 jour(s)

Date limite d'inscription 01/01/1970

Tarifs

Accompagnement collectif pris en charge par la région

Plus de renseignements

Yves Bruel et Mathilde Bonnard
installation-adearlot@orange.fr
ADEAR du Lot
Place de la Halle
46320 ASSIER

Tel. 05 65 34 08 37

N° d'organisme de formation : 73 46
00282 46

Pour réussir votre formation, notre organisme est en capacité d'adapter ses prestations aux éventuelles situations de handicap, temporaires ou permanentes. Merci de nous contacter afin d'étudier ensemble les possibilités d'adaptation.

Taux de satisfaction : %

Repas partagé



Modalités d'accès : Les modalités d'accès seront précisées lors de la confirmation d'inscription, 10 jours avant la formation.